

4 mars 2026

Message du Conseil d'administration de votre SICAV

JPMorgan Funds

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds - Emerging Markets Diversified Equity Plus Fund, dans lequel vous détenez des actions, change de nom et sera désormais dénommé « JPMorgan Funds - Emerging Markets Equity Plus Fund ».

Cette modification vise à simplifier la dénomination du Compartiment et à l'aligner sur la gamme de Compartiments dont il fait partie, qui sont gérés par le même Gestionnaire financier. La nouvelle dénomination du Compartiment reste alignée sur l'objectif de ce dernier, à savoir « offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'entreprises des marchés émergents, directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés. »

Cette modification n'a aucune incidence sur la gestion ou le profil de risque du Compartiment.

Le calendrier applicable est détaillé ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. **Vous disposez de trois options, exposées ci-après.**



Jacques Elvinger

Pour le Conseil d'administration

Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 3 avril 2026 à 14 h 30 (CET)

Vos options

1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.

2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.

Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier. Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée, sous réserve que vos ordres de transaction nous parviennent avant la date limite.

La modification

Date d'entrée en vigueur 6 avril 2026

Date limite de réception des ordres de conversion/rachat 3 avril 2026 à 14 h 30 (CET)

La SICAV

Nom JPMorgan Funds

Forme juridique SICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Téléphone +352 34 10 1

Fax +352 2452 9755

Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478

Société de gestion JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sarl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM57429 | CH_FR | 02/26